

TéléDôle^{SA}

SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE



RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXERCICE 2020-2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

- Thierry Genoud, Gland

Vice-président

- Vincent Hacker*, Nyon

Administrateurs

- Chantal Landeiro, Région de Nyon
- Alain Domenig*, Saint-George, représentant Jura-lac
- Denis Dumartheray, Gilly, représentant Lac-vignoble
- Jean-Marie Sonney*, Gingins, représentant Asse-Boiron
- Pierre Graber*, Saint-Cergue
- Etienne Bovard, privé
- Patrick Simon*, privé

**Cinq administrateurs quittent leurs fonctions au terme de cet exercice du fait de la fin de leur mandat politique ou sur décision personnelle. Dès le démarrage du prochain exercice 2021-2022, ils seront remplacés par de nouveaux représentants de droit sans élection par l'Assemblée générale selon les statuts. Seul le poste de représentant des privés sera soumis à élection lors de l'AG.*

DIRECTION

- Patrick Freudiger, directeur

RÉVISION DES COMPTES

- Fiduciaire Heller SA, Nyon

Table des matières

Table des matières.....	3
1. Conseil d'administration	4
1.1 Réalisation du programme d'investissement transfrontalier	5
1.1.1 Parking et aménagements extérieurs	5
1.1.2 Bâtiment d'accueil des Dappes « quatre saisons »	5
1.1.3 Espace de découverte des LESENEYS.....	7
1.1.4 Mains libres	8
1.1.5 Communication et marketing	8
1.1.6 Actions de la SOFREN propriétaire du terrain des Dappes.....	9
1.1.7 Filiale de Télé-Dôle SA sur France	9
1.1.8 Divers	10
1.2 Maintenance lourde et investissements sur le Domaine de la Dôle.....	11
2. Exploitation du domaine de Saint-Cergue.....	12
2.1 Les principaux résultats et enseignements	12
2.2 Résultat d'exploitation de Saint-Cergue	13
2.3 Perspectives	14
2.4 Collaboration entre Télé-Dôle et la Commune de Saint-Cergue	15
3. Exploitation du domaine transfrontalier - Sogestar	16
3.1 Les faits marquants	16
3.2 Synthèse et perspectives.....	21
4. Comptes pour l'exercice 2020-2021	23
A. Commentaires sur le compte de résultat (pertes et profits).....	23
B. Commentaires sur le bilan.....	23
5. Personnel	28
6. Propositions du Conseil d'administration	28
Annexes	29
Annexe A aux comptes annuels 2020-2021.....	29
Annexe B Tableau des immobilisations 2020-2021	30
Annexe C Maintenance lourde des équipements.....	31

Le rapport d'exploitation annuel 2020-2021 de la Sogestar CH est consultable sur demande au secrétariat de Télé-Dôle SA, Grand-Rue 24 à Nyon.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présenté à l'Assemblée générale des actionnaires

Exercice 2020-2021

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous avons l'avantage de vous présenter le rapport de gestion de notre société pour l'exercice 2020-2021 et de soumettre à votre approbation les comptes et le bilan arrêtés au 30 juin 2021.

La dernière assemblée générale ordinaire de la société d'équipement touristique, Télé-Dôle SA, s'est déroulée par voie dématérialisée par une consultation entre le 19 novembre et le 4 décembre 2020. L'AG a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 2019-2020 et a donné décharge au Conseil d'administration (CA) pour sa gestion. Elle a également pris acte du rapport de l'organe de révision Heller SA.

1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (CA) s'est réuni à quatre reprises entre le 1er juillet 2020 et le 1er juillet 2021. L'essentiel de son travail a porté sur la supervision du programme d'investissement Dôle-Tuffes en partenariat avec la Région de Nyon, le Syndicat mixte de développement touristique de la station des Rousses (SMDT) et la Société de Gestion de la Station des Rousses (Sogestar)-CH.

La question du financement complémentaire pour le bâtiment d'accueil des Dappes a passablement occupé les séances du CA ainsi que la problématique de la fermeture temporaire du parking qui a empêché durant 40 jours l'ouverture du domaine de la Dôle. Les décisions successives du Préfet du Jura interdisant l'usage du parking des Dappes intervenues le 29 décembre 2020 et le 20 janvier 2021 ont été contestées au Tribunal administratif de Besançon par Télé-Dôle SA. Nous avons obtenu gain de cause à l'issue de l'audience du 1^{er} février 2021. L'Etat français a indiqué devant le juge que ce dernier soutiendrait l'exploitant pour honorer ses loyers, même s'il s'agit d'une tâche de sa succursale de droit suisse.

L'exploitant Sogestar a rencontré des difficultés car en dehors du domaine de la Dôle qui a pu être ouvert durant un mois (février), le reste du domaine français n'a pas ouvert en raison des restrictions gouvernementales. Le processus d'indemnisation tardif de l'Etat français n'a pas permis à la Sogestar de verser ses loyers dans les délais. L'incidence pour Télé-Dôle a été de ne pas pouvoir entreprendre dans de bonnes conditions son programme de maintenance lourde.

Le processus d'investissement du programme transfrontalier a repris son cours en 2020, différents travaux ont été menés à terme permettant d'atteindre sept des huit (7/8) objectifs du programme transfrontalier de 2018. Il reste à réaliser le bâtiment d'accueil des Dappes.

Pour ce qui concerne le domaine de Saint-Cergue, la Municipalité de Saint-Cergue soutenue par la Région de Nyon a demandé que la signature de la convention soit repoussée d'un an et que l'on accorde une année de transition ou le déficit du domaine serait assuré par les trois parties (Saint-Cergue, Région de Nyon et Télé-Dôle).

1.1 Réalisation du programme d'investissement transfrontalier

1.1.1 Parking et aménagements extérieurs

L'entreprise Roger Martin a terminé ses travaux de reconstruction du parking des Dappes en novembre 2020. Elle est intervenue à nouveau en juin 2021 pour procéder à diverses retouches et reprises à l'issue de l'hiver 2020-2021.

Au-delà de la reconstruction du parking, l'entreprise Roger Martin et ENEDIS ont donc réalisé des travaux qui seront utiles pour le futur bâtiment d'accueil :

- i) Enfouissement des lignes électriques, démantèlement de l'ancien réseau aérien ;
- ii) Construction et viabilisation d'un nouveau réseau d'eaux usées raccordées à la station d'épuration du syndicat mixte du Haut-Jura ;
- iii) Correction du réseau pour le raccordement du bâtiment pour l'approvisionnement en eau potable ;
- iv) Amenée de la fibre optique dans le bâtiment et à la caisse provisoire ;
- v) Terrassement du bâtiment.

La livraison du bâtiment n'étant prévue qu'en décembre 2022, un container sanitaire a été loué auprès de Paleo pour la saison 2020-2021 et également pour la saison 2021-2022.

1.1.2 Bâtiment d'accueil des Dappes « quatre saisons »

Nous avons annoncé dans notre précédent rapport qu'un nouveau permis de construire a été obtenu en début d'été 2020. Le chiffrage du bâtiment a été arrêté en août 2020 à 4,5 millions d'euros (+- 10%). Les appels d'offres sur invitation des entreprises ainsi que les auditions des entreprises ont été organisés durant l'été et l'automne 2020. A fin novembre nous disposions des offres arrêtées pour 70% de la réalisation du bâtiment (gros œuvre et second œuvre).

Nous l'avons déjà indiqué, le coût de réalisation du bâtiment est donc bien supérieur aux prévisions établies par l'architecte en charge de l'étude de faisabilité en 2017. Par rapport aux 2,2 millions de CHF annoncés dans le préavis n° 30-2018 un complément de financement estimé à 1,5 millions d'euros s'est donc avéré nécessaire. Le Conseil d'administration s'est attelé à trouver un établissement financier à même de nous proposer un crédit. L'approche a été laborieuse du fait que les cinq établissements financiers suisses consultés ne veulent pas prendre une garantie hypothécaire sur sol étranger ; les deux établissements financiers français consultés ne veulent pas prêter à une filiale d'une société en mains étrangères. Finalement un accord a été trouvé avec un établissement financier suisse implanté dans le district de Nyon pour autant que l'emprunt soit cautionné par l'actionnaire majoritaire. Dans cette perspective nous avons donc sollicité formellement le Comité de direction de la Région de Nyon au mois d'octobre 2020. Le préavis de cautionnement a été validé par le Conseil intercommunal au mois de juin 2021.

Le chantier de construction qui devait démarrer en mars 2021 a été stoppé. Il convenait d'attendre la décision déterminante du Conseil intercommunal. Le chantier a pu redémarrer en septembre 2021. L'objectif visé est de terminer le radier avant les grands froids de l'hiver. Le calendrier prévoit une livraison du bâtiment dans ses principales fonctionnalités pour décembre 2022 (accueil clientèle, sanitaires, restaurant, poste de secours, ESF).



Figure 1. Travaux préparatoires pour la construction du radier du bâtiment d'accueil des Dappes

Le projet de réalisation du bâtiment est donc d'un coût supérieur à celui qui était convenu dans le contrat de location du domaine de la Dôle à la Sogestar. Il sera nécessaire que Télé-Dôle dispose d'un revenu complémentaire pour rembourser sa dette. Le principe de ce loyer complémentaire a été admis par l'exploitant en début 2021 pour autant que ce dernier soit positionné comme le gestionnaire du bâtiment. Les négociations sont en cours pour finaliser une convention de gestion du bâtiment et du parking (Cf 1.1.7).

Les travaux du bâtiment débutent en septembre 2021. La livraison du bâtiment dans ses principales fonctions (accueil clientèle, sanitaires, restaurant, ESF) est prévue pour décembre 2022. Cette date est butoir, en effet si le bâtiment n'est pas livré le Syndicat de développement touristique de la Station des Rousses (SMDT investisseur et propriétaire des installations de France) ne pourra pas bénéficier du solde du crédit FEDER (Interreg) qu'il a obtenu. Il s'agit d'un montant conséquent de 800'000 euros que le SMDT a emprunté pour finir sa part des travaux.

Le bâtiment devra déployer ses activités durant toute l'année. Il assurera deux fonctions principales.

- I) **Des services au public non marchands** : sanitaires, poste de secours, salle hors sac, salle pédagogique et espace d'exposition, informations sur les possibilités de pratiques sportives (parcours de randonnées, de raquette et de VTT, parcours historique sur le traité des Dappes,...) et sur les enjeux environnementaux du secteur franco-suisse développé par les deux parcs naturels régionaux (F et CH), utilisation de l'eau du toit pour l'abreuvement du bétail,... ;
- II) **Des services au public marchands** : billetterie Jura sur Léman, restaurant à l'année avec terrasse, magasin de sport, Ecole de ski français (ESF).

La communauté de communes de la Station des Rousses (CCSR) a finalisé son nouveau contrat de station dans lequel elle mise sur la diversification quatre saisons. De réelles perspectives existent donc pour développer et coordonner l'offre de tourisme de nature. Le secteur des Dappes constitue une nouvelle porte d'entrée pour ces activités toutes saisons transfrontalières.

Une convention doit être établie avec les deux parcs naturels régionaux (F et CH) pour le portage des informations environnementales au niveau du bâtiment d'accueil des Dappes.

1.1.3 Espace de découverte des LESENEYS

Dans le programme transfrontalier nous avons proposé de développer cet espace prévu dans le PPA de la Dôle pour un jardin des neiges. Avec la réalisation de cette nouvelle porte d'entrée, il est indispensable que l'Ecole suisse de ski de la Dôle (ESS), à l'instar de l'ESF de l'autre côté du mur frontière, dispose d'un bon outil de travail pour former les apprenants des sports alpins et nordiques en provenance de Suisse. Les aménagements de pistes réalisés en 2016 ont permis d'améliorer notablement l'accès aux débutants dans le secteur des Dappes.

Nous avons en 2020 transporté le bâtiment des anciens sanitaires des Dappes dans le secteur des Leseneys. Nous avons requalifié le bâtiment pour permettre à l'ESS de disposer d'un bon local de stockage des équipements. Nous avons également raccordé les WC du chalet du Reculet au réseau d'eaux usées du bâtiment d'accueil des Dappes.



Après avoir obtenu les autorisations de la commune de Gingins (propriétaire) et du CITT nous avons investi dans un fil neige démontable Borer qui permet à l'ESS de disposer d'une installation propre afin de dispenser ses cours aux jeunes et familles du district de Nyon. Il est important de valoriser le massif de la Dôle au niveau de la population du district et de faire connaître l'offre de l'ESS avec son nouvel outil de travail qui lui permet d'augmenter son offre en direction de la clientèle suisse.

1.1.4 Mains libres

A l'heure où nous achetons nos billets de train et d'avion en ligne, il convenait de mettre à la page l'offre de Jura sur Léman pour permettre à la clientèle de planifier ses sorties et d'acheter en ligne les forfaits adaptés à ses besoins. Nous avons dès 2018 intégré le principe du développement du mains libres. Nous devons cependant attendre que nos partenaires français décident de franchir le pas pour cet investissement qui n'avait pas initialement été intégré dans le programme transfrontalier, ce qui a finalement été fait en 2021. Par convention, du fait que nous avons autorisé la Romande énergie à utiliser les fourreaux du téléski des Dappes pour acheminer de la fibre à Skyguide, nous avons obtenu en contrepartie la possibilité de disposer de la fibre optique aux Dappes et à Couvaloup pour nos besoins propres (futur mains libres, connexion internet performante aux Dappes).

Le chantier mains libres est transfrontalier et le système sera géré par l'exploitant Sogestar depuis le Fort des Rousses et depuis le pôle technique du Balancier. Télé-Dôle a assuré la part des investissements sur sol suisse. C'est le système Skidata qui a été retenu pour équiper de portiques les huit téléskis et le téléski de la Dôle. Le réseau de fibre optique relie le départ de chaque installation. La câblerie, les équipements informatiques et la fibre sont à la charge de Télé-Dôle sur sol suisse.

C'est l'entreprise Natalini SA qui a réalisé le chantier de mise en place des fourreaux et des supports de portiques au niveau des 9 installations de la Dôle et de l'introduction dans chacun des bâtiments de départ des installations.

C'est le bureau d'ingénierie français Ingénis qui a assuré la maîtrise d'œuvre des travaux. Le coût de l'ensemble des travaux est supérieur aux prévisions de 2018.

Le système mains libres est un préalable indispensable pour rejoindre le système Magic Pass qui pourrait s'effectuer dès la saison 2022-2023.

Figure 2. Implantation des fourreaux (fibre optique) reliant les différentes remontées mécaniques



1.1.5 Communication et marketing

L'affaire de la fermeture du parking des Dappes par le Préfet du Jura et la contestation de cette mesure au Tribunal administratif de Besançon et le gain de cause obtenu par Télé-Dôle auprès de ce dernier ont contribué à faire connaître loin à la ronde le domaine de Jura sur Léman.

Les télévisions et la presse écrite ont exploité abondamment le sujet. Au-delà du travail strict des représentants de Télé-Dôle les responsables politiques de notre principal actionnaire (Région de Nyon) sont intervenus dans cette opération pour dénoncer la mesure de l'Etat français et négocier à nos côtés avec le Préfet les conditions de la réouverture du parking.

Cette saison a été totalement tronquée au niveau de l'exploitation (Cf chapitre 3), néanmoins nous avons pu relever que le nouveau nom de domaine est globalement bien accepté et relayé y-compris dans les milieux spécialisés de montagne. Jura sur Léman illustre un nom de domaine et une véritable station transfrontalière.

Pour cette année il y a eu quelques mesures correctives au niveau de l'habillage des installations et de l'implantation de quelques balises et flèches directionnelles manquantes. Jura sur Léman a signé en 2021 une nouvelle convention avec le NStCM pour développer le pass SkiRail depuis la gare de la Cure.

Jura sur Léman n'a pas vocation à ne traiter que les activités alpines transfrontalières. Une première approche a été effectuée auprès de la commune de Saint-Cergue pour formaliser la liaison des domaines nordiques des Rousses via les pistes des Piles. Une autre perspective se dessine également pour relier aux Dappes le domaine nordique de La Vattay

Répercussion de la communication sur le parking de Jura sur Léman



L'intervention de la Région avec Télé-Dôle a généré un coup de projecteur sur notre domaine de montagne: **65 articles et reportages.**



Figure 3. Répercussion presse Jura sur Léman (communication Région de Nyon)

1.1.6 Actions de la SOFREN propriétaire du terrain des Dappes

Les dossiers des servitudes et baux à construction évoqués dans le précédent rapport de gestion sont toujours en cours d'élaboration et ne sont pas encore finalisés.

1.1.7 Filiale de Télé-Dôle SA sur France

Avec la mise en place de la filiale il s'agit de s'assurer des bonnes dispositions à entreprendre pour être en légalité de part et d'autre de la frontière. Les investissements sur France doivent être réalisés par la filiale française. Une convention de trésorerie est en cours d'établissement entre la maison-mère et sa filiale française.

Télé-Dôle France sera bénéficiaire du bail à construction octroyé par la Sofren SA (équivalent du DDP). La durée du bail aura pour échéance 2043 pour correspondre à la durée du contrat de gestion conclu avec la Sogestar pour 27 années.

Au travers d'un bail à loyer français, Télé-Dôle France facture à la Sogestar la location du bâtiment et du parking. Avec ces revenus Télé-Dôle France rembourse à Télé-Dôle Suisse les prêts qui ont été consentis pour réaliser les investissements. Télé-Dôle France récupère la TVA sur les investissements réalisés sur France .

Cette nouvelle situation nous a amené à proposer à la Sogestar d'intégrer de nouvelles annexes au contrat de base du 1^{er} décembre 2016 (Cf figure 4 Schémas contractuels).

La filiale Télé-Dôle France est domiciliée chez notre expert-comptable Mazars à Pontarlier. C'est ce dernier qui gère l'ensemble des rapports avec l'administration française (impôts, TVA). Il nous conseille également dans le montage opérationnel entre la maison-mère et sa filiale en collaboration avec notre boursier.

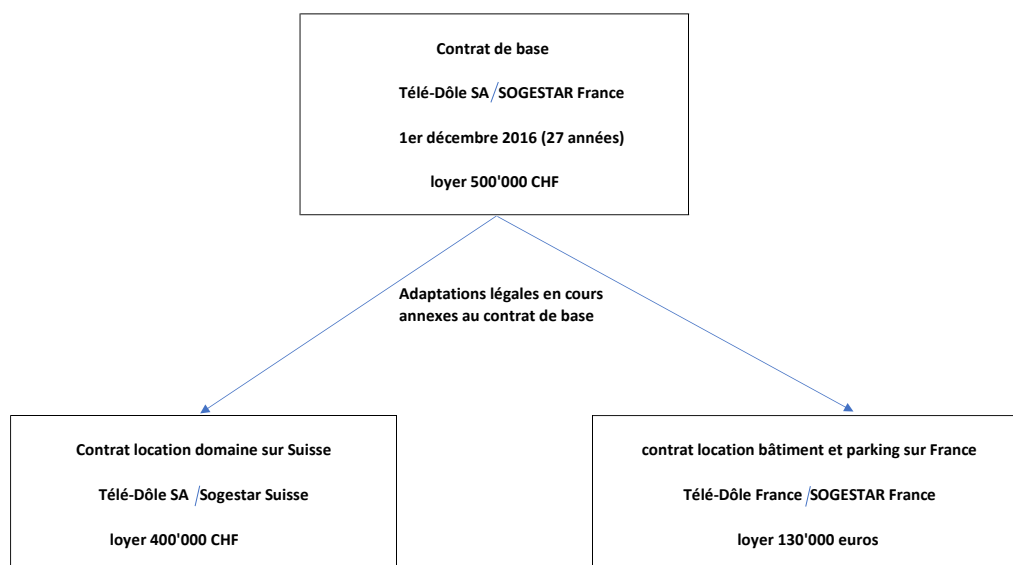


Figure 4. Evolutions du schéma des relations contractuelles et financières

1.1.8 Divers

Nous avons vu dans le chapitre 1.1.2 que le coût de réalisation du bâtiment est plus élevé que les prévisions. Avec la crise Covid une flambée des prix est observée partout en Europe sur certains matériaux. Ce phénomène en partie spéculatif selon les spécialistes a des incidences sur le renchérissement de certains coûts. Nous devons donc nous atteler à rechercher des fonds complémentaires.

Sur France, Télé-Dôle France est reconnue comme une société française. Dès lors elle peut prétendre à bénéficier de soutiens financiers sur le territoire français. Avec l'appui de la CCSR nous avons exploré les diverses possibilités. Il ressort de ces investigations que nous pouvons prétendre à être soutenu par des instruments financiers français dont le plan « Avenir montagne investissement » porté par l'Etat français et la Région Bourgogne Franche Comté. Nous constituons actuellement un dossier en vue d'obtenir un soutien.

L'exploitant Sogestar a proposé de diversifier l'offre en développant des propositions pour des parcours raquette et de ski de randonnée et en valorisant les liaisons nordiques depuis les Dappes. Ces nouveaux circuits seront progressivement mis en service au fil des saisons à venir.

1.2 Maintenance lourde et investissements sur le Domaine de la Dôle

Le programme de maintenance lourde à la charge du propriétaire n'a pas pu être conduit de manière optimale cette saison du fait du paiement très tardif du loyer par la Sogestar (Cf chapitre 4). Néanmoins plusieurs opérations ont été menées à bien, nous citerons ci-dessous les principales :

- Le dossier de concession du télésiège a été modifié par l'Office fédéral des transports pour intégrer le nouveau débit à 1'600 personnes/heure entraîné par les 23 sièges supplémentaires (total des sièges = 91);
- Des chariots fantômes ont été acquis pour faciliter les opérations de maintenance des sièges (montage et démontage des pinces), des modifications ont été opérées au niveau du cadenceur qui permet l'introduction des sièges sur la ligne ;
- La piste de montée du TK Tabagnoz a été reprofilée pour faciliter le damage et la sécurité des skieurs ;
- Les réducteurs des TK Couvaloup I et Neige ont été révisés (changement de pignons et de roulements) ;
- L'armoire électrique de Couvaloup 2 doit être changée, la société Jacquard a été mandatée pour ce faire ;
- Après le contrôle magnétographique des câbles qui était demandé par le CITT, ce dernier a demandé que l'on change le câble du TK du Bois à Saint-Cergue ;
- Les liaisons électriques entre les différents pylones du TK du Bois ont été changées pour limiter les pertes de puissance ;

2. Exploitation du domaine de Saint-Cergue

Après 2019-2020 où le domaine n'a pas été ouvert en raison du manque d'enneigement, la saison 2020-2021 s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Les mesures du plan COVID sous le contrôle de l'EMCC¹ n'autorisant pas l'ouverture des restaurants n'a pas permis de proposer le produit phare le « forfait ski-fondue ». D'une manière générale la clientèle a respecté les dispositions du plan COVID qui a été mis en place en partenariat avec la commune.

Le fait que le domaine de Jura sur Léman n'a pas pu ouvrir durant les quarante premiers jours de la saison a été favorable à la fréquentation du domaine de Saint-Cergue.

2.1 Les principaux résultats et enseignements

Le domaine a été ouvert à la clientèle du mardi 29 décembre 2020 au mercredi 24 février 2021 soit 48 jours d'ouverture. Le nombre de skieurs a été supérieur à 14'000, soit une moyenne de 300 skieurs par jour.

Nous avons reçu 19 demandes de location du domaine par des entreprises, groupes et écoles, dont six qui ont pu être honorées.

La fréquentation a été bonne durant 35 journées avec 6 jours où la fréquentation a été exceptionnelle. On relève également 13 journées où la fréquentation n'a pas été bonne les soirs de semaine ou durant les vacances vaudoises de février lorsque l'enneigement est devenu limité.

Pour cette saison l'attractivité a été renforcée en raison de la politique de gratuité pour les enfants de 6 à 12 ans issus des quarante communes membres de la Région de Nyon. Cette offre a eu un effet très positif car les enfants viennent avec des adultes qui eux paient leurs forfaits. Cette clientèle d'enfants avec leurs accompagnants représente près de 35% de la clientèle et proviennent de tout le district.

Les services proposés par les écoles de ski et particulièrement l'Ecole suisse de ski de la Dôle constitue un facteur d'attractivité supplémentaire et attractif pour les familles.

La provenance générale de la clientèle est la même que celle des années antérieures, avec une clientèle principalement en provenance de la Côte vaudoise et de Genève.²

Sur le plan technique on relève plusieurs casses sur la machine de damage qui a nécessité plusieurs interventions. Il n'y a pas eu d'accidents au niveau des skieurs qui ont engendré des interventions des secouristes. Nous n'avons pas enregistré de plaintes de la part de la clientèle.

Au-delà de la signalétique spécifique du plan COVID, sur le plan de la communication nous avons amélioré l'habillage de la caisse et des bâtiments de départ des remontées mécaniques.

¹ Etat major cantonal de conduite

² Cf rapports de gestion des saisons 2017-2018, 2018-2019 www.teledole.ch/societe

Au-delà des opérations de maintenance ordinaire des installations (démontage et remontage des perches, des filets et protections de pylones,...) plusieurs opérations de maintenance lourde ont été effectuées selon les exigences et prescriptions de l'organe de contrôle des installations de transport par câble (concordat intercantonal CITT) :

- Installation de cinq passerelles de sécurité sur les pylones ce qui fait que 17 des 18 pylones sont équipés de passerelles
- Installation de nouveaux groupes de sécurité sur les téléskis su Bois et du Corps de garde
- Planification de l'entretien des structures porteuses.

Dans les améliorations qu'il serait souhaitable d'entreprendre on a observé que durant les périodes de forte fréquentation les difficultés de stationnement constituent un facteur limitant pour l'attractivité du domaine. On observe dans les parkings un nombre important de voitures « ventouses ». La commune nous indique qu'elle envisage de remédier à cette situation afin de préserver l'attractivité touristique du centre de la station.

2.2 Résultat d'exploitation de Saint-Cergue

Les recettes brutes de la saison ont été de 142'997.- CHF, dont 4'850.- CHF de location du domaine.

Les charges RH représentent un coût de 92'758.- CHF. Le chef d'exploitation est affecté au fonctionnement de Saint-Cergue pour cinq mois. Le coût du personnel selon que la fréquentation est bonne ou moins bonne est le même. Les règles de conduite des installations de remontées mécaniques exigent que chaque télésiège soit conduit par un opérateur et un pisteur secouriste doit être obligatoirement présent. Lorsque le domaine est ouvert il y a cinq personnes qui doivent être présents.

La gestion du domaine de Saint-Cergue engendre des coûts fixes qui sont difficilement compressibles. Les modalités de préparation de la saison sont identiques chaque année et les frais des assurances et des autorisations diverses.

Les frais de maintenance sont en rapport avec l'état de fonctionnement des installations et véhicules et ils répondent aux exigences et prescriptions des organes de contrôle (CITT, DGMR, SAN).

Les variables d'ajustement selon les conditions de la saison et le nombre de jours d'ouverture sont les collaborateurs contractuels, le coût fiduciaire, le poste Romande énergie, l'émission de billets, le carburant et les lubrifiants. Pour cette saison 2020-2021 le déficit de fonctionnement à couvrir est de 26'779,68 CHF.

Le tableau de la page suivante présente le résultat de l'exploitation du domaine de Saint-Cergue.

			-	26 779,68
Vente de forfaits		138 147,00		
location domaine		4 850,00		
Encaissement TTC		<u>142 997,00</u>		
Encasement HT				132 773,44
Commissions carte de crédit			-	1 030,31
Directeur 0,75 mois		4 500,00		
Chef d'exploitation cinq mois		30 875,00		
Contractuels		<u>42 215,00</u>		
Salaire Bruts		77 590,00		
AVS	5,300%	4 112,27		
AC	1,100%	853,49		
PCFAM	0,060%	46,55		
ALFA	2,630%	2 040,62		
LAA	3,808%	2 954,63		
LAA C	0,321%	249,06		
LPP	5,000%	5 238,00		
APG	1,280%	993,15		16 487,77
Indemnité personnel (frais repas, formation)		3 919,00		
<u>Salaire & Charges Sociales</u>			-	<u>97 996,77</u>
Fiduciaire		6 000,00	-	6 000,00
Prestations expert tourisme de nature (régé par TD)			-	5 000,00
Romande energie			-	4 189,56
Télécommunication (1 fixe 1 portable)			-	900,00
Redevance Radio télévision			-	64,00
Redevance OFCOM (liaisons radio)			-	84,00
Maintenance lourde			-	14 919,37
Contrôle et autorisations CITT, DGMR, SAN			-	1 251,00
Dépenses matérielles prévention COVID (EMCC)			-	304,04
Marketing			-	1 077,07
Autres dépenses d'exploitation (billetterie, 2è caisse,...)			-	7 817,00
Entretien Véhicules			-	4 051,37
Carburant véhicules			-	3 283,56
Lubrifiants installations et véhicules			-	1 661,70
Participation Toyota			-	3 500,00
Assurances véhicules			-	2 556,00
Assurances installations, RC entreprise, RC préjudices			-	3 219,18
Assurance ECA			-	648,20

2.3 Perspectives

Les résultats de cette saison démontrent que les installations de Saint-Cergue sont attractives pour les habitants du district en offrant la possibilité d'un ski de proximité. Lorsque

les conditions sont bonnes les résultats économiques sont supportables malgré le fait qu'un déficit doit être pris en charge³.

Bien que les restaurants de la station n'aient pas tiré de bénéfice cet hiver, l'impact économique n'est pas négligeable, le magasin de ski et les différents commerces du village confirment que l'afflux de visiteurs/skieurs est profitable.

Si l'on veut maintenir l'offre de Saint-Cergue et des trois remontées mécaniques du village les investissements à opérer seront inévitables.

L'armoire électrique du télésiège du Bois devra être changée pour être mise en conformité. Il serait également salutaire de mettre à jour l'éclairage des pistes (avec des lampes LED) et certains travaux d'entretien seront à opérer. Le CITT qui a effectué cet été les contrôles des câbles a demandé à ce que l'on change le câble du télésiège du Bois avant la prochaine saison.

Il faudra poursuivre la promotion pour la gratuité des jeunes de 6 à 12 ans et pour attirer plus de clients urbains désireux de faire du ski en journée ou en nocturne, un skipass va être mis en place avec le NStCM.

La perspective de rejoindre le Magic pass avec Jura sur Léman est en voie peut être de devenir une réalité pour la saison 2022-2023. Pour ce faire il faudra prendre la décision d'un équipement de mains libres qui rejoindra les charges de maintenance lourde qu'il faudra assurer.

2.4 Collaboration entre Télé-Dôle et la Commune de Saint-Cergue

Le Conseil d'administration a proposé une nouvelle convention pluri-annuelle à la commune de Saint-Cergue. La Municipalité doit présenter un préavis à son Conseil communal pour couvrir le déficit du domaine de Saint-Cergue. Elle souhaite politiquement que l'on reconduise pour une année supplémentaire la phase de transition. Elle assure à Télé-Dôle qu'elle prendra en charge le déficit si elle obtient l'accord de son organe délibérant.

Télé-Dôle est consciente de la difficulté politique de la commune car durant ces deux dernières décennies la charge du domaine de Saint-Cergue était absorbée en interne par Télé-Dôle, avec une augmentation de son endettement. C'est seulement ces dernières années depuis 2017 que la question du déficit du domaine de Saint-Cergue a été mise en évidence par Télé-Dôle (chiffres à l'appui).

Pour son fonctionnement, Télé-Dôle ne touche pas de soutiens financiers de la part de ses actionnaires ni d'autres partenaires. Pour les investissements, elle peut bénéficier de divers subsides. Le domaine de la Dôle est auto-porteur depuis qu'il est l'objet d'un contrat de gestion sur 27 années avec la Sogestar.

Télé-Dôle ne peut plus puiser dans les résultats de la Dôle ni augmenter son endettement pour éponger le déficit du domaine de Saint-Cergue. La situation n'est plus supportable financièrement. Le Conseil d'administration souhaiterait un engagement de prise en charge du déficit sur plusieurs années de la part de Saint-Cergue pour poursuivre sa gestion du domaine plus sereinement.

³ La situation est identique à Saint-George avec ses remontées mécaniques

3. Exploitation du domaine transfrontalier - Sogestar

Ce chapitre est constitué d'extraits du rapport de la Sogestar qui ne porte plus sur le domaine de la Dôle mais sur l'ensemble du domaine alpin qu'il gère⁴ (les figures dans ce chapitre ne sont pas numérotées).

3.1 Les faits marquants

Les Chiffres clés

	2020/21	2019/20	2018/19	2017/18	2016/17
Nombre de jours d'exploitation	52 jours	86 jours	103 jours	109 jours	107 jours
Taux d'ouverture RM	10 %	51 %	77 %	88 %	62 %
Dénivelée offerte (en milliers de km)	336	2 200	3 207	3 498	2 555
Dénivelée utilisée (en milliers de km)	94	485	681	700	543
Nombre de titres vendus	21 571	174 317	207 441	229 311	171 860
Nombre de journées skieurs vendues	34 463	239 316	275 305	294 721	236 755
Nombre de passages RM	392 088	2 201 609	3 164 171	3 269 245	2 667 979
Taux de remplissage RM	24 %	21 %	20 %	19 %	20 %
CA TTC : € courants	650 872	4 657 848	5 682 849	5 999 841	4 436 602
Recette moyenne par journée skieur	18.90 €	19.50 €	20.60 €	20.40 €	18.70 €
Rendement tarifaire	65%	-	-	-	-
Recette moyenne par jour d'ouverture	12 517 €	54 161 €	55 173 €	55 044 €	41 464 €
Durée moyenne des titres	1.6 jours	1.4 jours	1.3 jours	1.3 jours	1.4 jours
ETP (Equivalent Temps Plein)	60.9 ETP	71.5 ETP	76.8 ETP	84.9 ETP	69.8 ETP

⁴ Le rapport complet peut être consulté sur demande au Secrétariat de Télé-Dôle.

- Impossibilité d'ouverture des remontées mécaniques en France du fait des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 (Décret du 4 décembre 2020).
- Dérogation accordée dans le cadre d'entraînements à destination des mineurs des skis clubs affiliés à la Fédération Française de Ski.
- Ouverture du TK Serra pour le compte du Comité Départemental de Ski sur 22 séances avec prise en charge financière du coût par les Communautés de Communes de la Station des Rousses, de Haut Jura Saint Claude, d'Arcade, le Comité Départemental de Ski et la SOGESTAR. Septembre 2021 Rapport technique – Hiver 20/21 7/48
- Modification du cadre réglementaire du domaine skiable alpin côté français : domaine skiable requalifié en zone montagne aux risques et périls de l'utilisateur et secours assurés par les acteurs publics.
- Manque de visibilité sur la saison du fait de reports d'échéances successifs par les autorités de l'état français.
- Ouverture possible des remontées mécaniques sur la Dôle après approbation par l'Etat-major Cantonal de Conduite, du Plan de protection covid le 23 décembre, mais interdiction d'accès au parking des Dappes par Arrêté préfectoral du Préfet du Jura.
- Interdiction levée après recours de Télé-Dôle SA auprès du Tribunal Administratif et ordonnance du 1er février 2021.
- Ouverture du Massif de la Dôle le 6 février avec de fortes restrictions d'accès imposées par les autorités françaises (accès limité aux résidents d'un rayon de moins de 30 km ou sur présentation d'un test PCR négatif de moins de 48h).
- Fermeture anticipée du Massif de la Dôle le 7 mars 2021 sur décision conjointe des délégants et du délégataire par souci d'équilibre économique.
- Niveau d'enneigement correct dès le début de la saison jusqu'à son terme.
- Fort taux de remplissage de la Station des Rousses (100% pendant les vacances, 60% hors vacances) avec de nouvelles clientèles.
- Un dispositif d'indemnisation accordé par l'Etat français (70% des charges fixes équivalentes à 49% du CA de la moyenne des trois saisons 16/17, 17/18 et 18/19).
- Trois dossiers d'activité partielle déposés auprès de la DIRECCTE pour un total d'environ 80 000 h. Le large périmètre d'activités de la SAEM a malgré tout servi d'amortisseur social avec la rotation d'une partie du personnel sur ses différents pans d'activité.
- Un plan de rigueur interne à l'entreprise instauré dès les annonces de début de saison (révision des budgets, gel des investissements, procédures d'achats revues, négociations avec les fournisseurs, internalisation de sous-traitances...).
- Forte fréquentation des activités nordiques et du ski de randonnée avec de nombreux primo-pratiquants.

Le nombre de Journées Skieurs est de 34 463. La fréquentation a diminué de 85.6 % par rapport à N-1.



Le nombre de journées skieurs par jour d'ouverture en 2020/2021 est de 663 (soit -76% par rapport à la saison dernière).

Le taux de remplissage des installations

Le taux de remplissage (nombre de passages réels / nombre de passages théoriques) sur la saison est de 25 % soit +4 points par rapport à 2019/2020 et +5 points par rapport à 2018/2019.

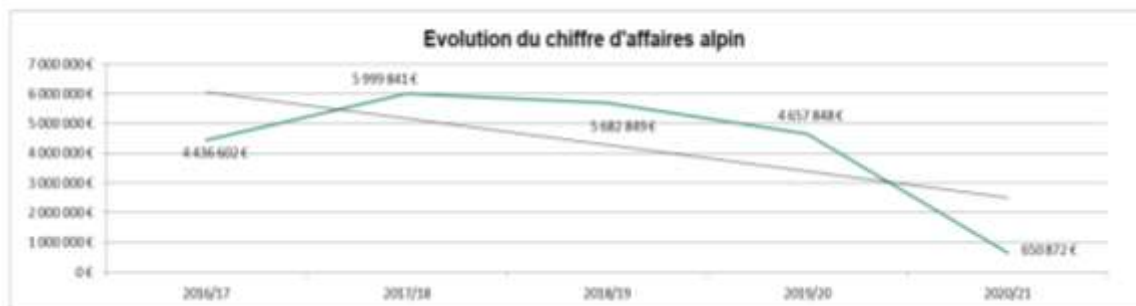
Le taux national français se situe autour de 20 % (NB : un taux de 35 % par appareil traduit la saturation, 15 % la sous fréquentation).

SO = Sans Objet

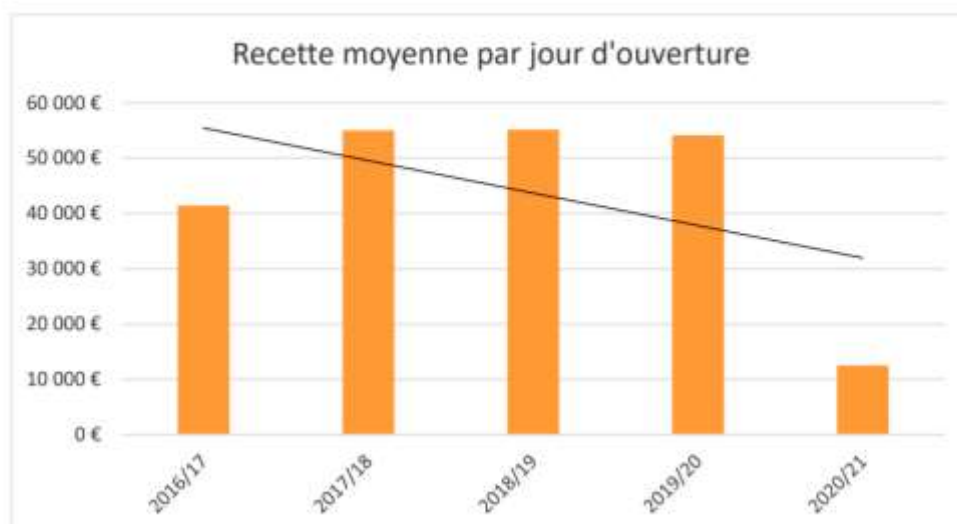
	Saison 2020/21	Saison 2019/20	Saison 2018/19	Saison 2017/18	Saison 2016/17
TSD Dappes/Dôle	38%	37%	28%	27%	22%
TK Tabagnoz	44%	29%	25%	27%	26%
TK Léseneys	24%	20%	19%	15%	13%
TK Reculets Dessous	15%	17%	10%	5%	9%
TK Neiges	13%	17%	10%	11%	11%
TK Valdappes	20%	21%	14%	12%	13%
TK Cuvaloup 1	17%	11%	12%	14%	3%
TK Cuvaloup 2	23%	20%	16%	14%	15%
TK Cuvaloup 3	22%	20%	22%	19%	33%
MASSIF DE LA DOLE	25%	22%	19%	17%	17%
TSF Balancier	SO	27%	25%	22%	26%
Baby Balancier	SO	16%	19%	21%	25%
TSF Dappes/Tuffes	SO	-	-	-	-
TK Tuffes	SO	8%	19%	19%	14%
TSD Jouvenceaux	SO	-	-	-	-
TK Jouvencelles	SO	21%	31%	29%	33%
Baby Jouvenceaux	SO	13%	42%	33%	36%
Baby Jouvencelles	SO	33%	32%	29%	29%
TK Beauregard	SO	10%	17%	16%	18%
TK Darbella Nord	SO	4%	8%	10%	14%
TK Darbella Sud	SO	22%	25%	23%	24%
MASSIF DES TUFFES	SO	23%	24%	22%	25%

Le Chiffre d'Affaires TTC réalisé par l'activité ski alpin pour la saison 2020/2021 est de 650 872 €.

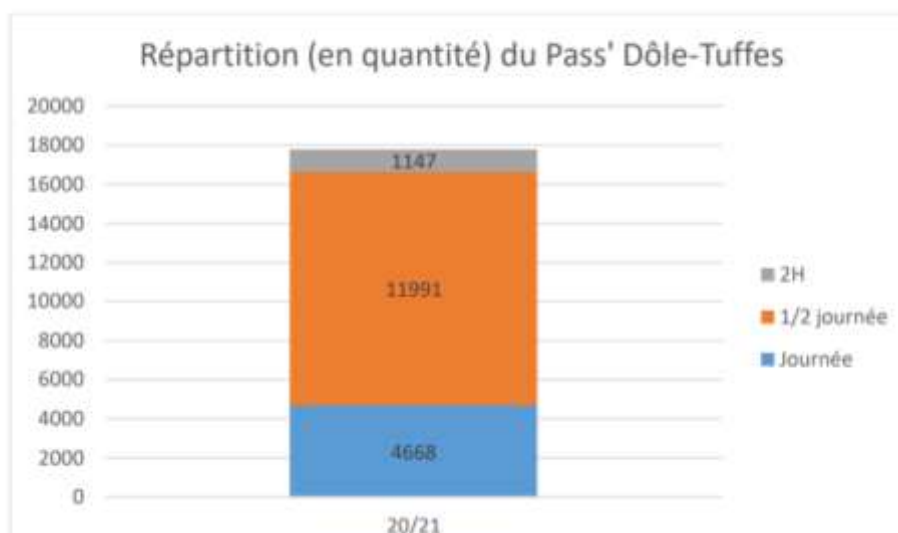
Le Chiffre d'Affaires diminue sur cette saison (-86 %) (se référer au paragraphe 1.2 Les faits marquants). Le Chiffre d'Affaires est largement en-dessous de la moyenne linéaire (moyenne établie depuis la saison 2016/2017).



La recette moyenne par jours d'exploitation est de 12 517 € TTC. Elle diminue de 77 % par rapport à la saison dernière.



pass ½ journée et 11h représentent 67 % des ventes des Pass Dôle-Tuffes.



La manière de comptabiliser le chiffre d'affaires est directement impactée par la répartition des recettes entre les domaines suisses et français.

Cette répartition des forfaits franco-suisse de 65 % pour SOGESTAR et 35 % pour SOGESTAR SUISSE a été validée par les services fiscaux des deux pays.

Le chiffre d'affaires de la SOGESTAR est donc amputé de la part de reversement à la filiale. Toutefois, cet hiver, au regard de l'impossibilité d'exploiter les remontées mécaniques sur le territoire français, à l'exception de l'ouverture réservée aux skis club, les modalités de répartition telles que définies sur les exercices antérieurs n'ont pas pu être appliquées.

L'ouverture du massif de la Dôle durant les vacances de février nous a amené à transférer en intégralité à la filiale, le chiffre d'affaires réalisé pendant cette période ; la prestation n'ayant pu être réalisée que sur le territoire suisse.

Les résultats financiers pour l'année 2020/2021 sont les suivants :

	2020/2021
CA TTC initial SOGESTAR	567 267 €
Reversement filiale (part du CA TTC des forfaits FS)	- 505 522 €
CA TTC final SOGESTAR	61 745 €

	2020/2021
CA TTC final SOGESTAR SUISSE	505 522 €

3.2 Synthèse et perspectives

La saison 2020-2021 restera marquée comme une saison tout à fait exceptionnelle à bien des égards.

Tout d'abord par le contexte d'interdiction d'ouverture des remontées mécaniques en France, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 et ses impacts sur le plan économique, financier, social et touristique.

L'absence totale de visibilité et les reports successifs de prises de décision de l'exécutif, auront fait peser une instabilité permanente et nécessité des mesures de gestion fortes visant à préserver l'entreprise.

Le travail collaboratif des différentes parties prenantes, le SMDT, Télé-Dôle SA, la CCSR, les communes et la SOGESTAR aura permis de structurer les décisions et les actions au gré des annonces et de l'évolution législative et réglementaire, en mesurant pleinement les interactions en terme de gouvernance, de modèle économique, d'impacts financiers et de sécurité des usagers.

Ainsi, le Ski alpin confirme qu'il demeure le moteur principal de l'économie montagnarde par les recettes qu'il génère, les taxes et redevances qu'il fait remonter aux collectivités et l'économie induite dans tout le tissu socio-économique.

Pour autant, la diversification déjà largement engagée sur nos territoires et l'attractivité confortée voire amplifiée de la destination auront permis d'atténuer cette dépendance et d'en minimiser les conséquences.

Cette saison aura par ailleurs été frustrante, par le fait de ne pas avoir pu faire vivre les investissements consentis dans le cadre du projet Dôle Tuffes et de la création de la marque Jura sur Léman.

Nous pouvons toutefois largement nous réjouir que ces investissements aient pu être réalisés avant la crise sanitaire et c'est avec détermination que nous ferons valoir cet atout concurrentiel au démarrage de la prochaine saison, complété de la billetterie mains libres en cours de réalisation.

Gageons à ce titre, que la saison prochaine nous épargne de toute entrave à la pleine mesure de notre exploitation.

Enfin, il nous faut souligner la capacité de l'entreprise à avoir pu absorber cette crise :

- d'abord par son périmètre large qui permet de simplifier et favoriser le parcours client depuis la réservation de son séjour jusqu'à sa consommation d'activités,
- ensuite par les réserves financières qu'elle s'est constituée et la gestion sécurisée qu'elle a su adopter pour faire face à une saison difficile,
- et enfin par l'engagement de tous ses salariés à promouvoir le territoire et satisfaire le client.

Il nous faut également saluer le travail de Domaines Skiabiles de France, notre chambre professionnelle, pour s'être battue au gré des événements et fait valoir auprès des autorités, le préjudice sur les entreprises et avoir obtenu les indemnités légitimes, même si celles-ci ne couvrent pas la totalité des charges engagées.

La SOGESTAR doit, dans les prochaines années, accompagner sa mutation progressive vers une diversification de ses pans d'activités, qui lui permettent d'être moins dépendante de la neige et de ses aléas, tout en confortant sa vocation d'acteur de performance au service des collectivités et du tissu socio-économique, dans le respect d'un territoire d'exception et de son environnement.

4. Comptes pour l'exercice

2020-2021

A. Commentaires sur le compte de résultat (pertes et profits)

Le loyer de la Sogestar est de 400'000 CHF et le produit des ventes correspond aux ventes du domaine de Saint-Cergue (HT). La couverture du déficit du domaine de Saint-Cergue est constitué des participations de Saint-Cergue et de la Région de Nyon.

Le poste des salaires est plus élevé que l'année précédente en raison de l'ouverture du domaine de Saint-Cergue et de l'augmentation du taux d'activités du directeur de 20 à 40%. La prestation d'assurance correspond à la participation de l'assurance pour notre chef d'exploitation en arrêt maladie. L'adjoint au chef d'exploitation assisté ponctuellement d'un collaborateur, outre la gestion du domaine de Saint-Cergue assure directement ou en accompagnement les travaux de maintenance lourde. Il participe à certains chantiers d'investissements pour réduire le recours à des prestataires externes (liaison Tabagnoz-Leseneys, espace de découverte des Leseneys, implantation des fourreaux pour les balises et flèches directionnelles, ...).

Le Conseil d'administration propose un prélèvement aux provisions de 254'000 ce qui permet d'avoir un résultat positif à l'exercice pour un montant de 278 CHF.

B. Commentaires sur le bilan

Les créances sont élevées car le loyer 2020-2021 n'a pas été réglé selon l'échéancier ordinaire par la Sogestar au 30 juin. La situation est en voie de régularisation sur l'exercice suivant

Avec la mise en place de la filiale Télé-Dôle France les investissements opérés sur territoire français sont désormais assurés directement par la filiale. Les frais avancés par Télé-Dôle SA pour le parking et le bâtiment sont transférés sous forme de prêt à la filiale. Une convention de trésorerie lie la maison-mère à la filiale. Le montant de 15 987 CHF correspond au capital de la filiale Télé-Dôle France.

En raison du non versement du loyer nous n'avons pas pu rembourser durant l'exercice l'annuité du prêt LDER.

Au niveau du passif nous avons reçu la totalité la part solidaire A du Disren de la part de la Région. On mesure l'état des contributions des différents partenaires au terme de l'exercice 2020-2021. Nous n'avons pas encore sollicité l'entier des contributions.

La réserve d'agios diminue fortement, elle demeure au terme de cet exercice de 203 251 CHF. Pour le prochain exercice nous devons réduire nos pertes d'exploitation dans la limite des réserves réellement disponibles.

COMPTE DE RÉSULTAT BILAN AU 30 JUIN 2021 - Avant révision

(avec comparatifs au 30.06.2020)

(exprimés en francs suisses)

	<u>2020-2021</u>	<u>2019-2020</u>
Redevances & prestations	400 000	380 000
Produits des ventes	138 809	8 424
Couverture de déficit	17 850	20 000
PRODUITS D'EXPLOITATION	<u>556 659</u>	<u>408 424</u>
Entretien des installations	9 170	1 210
Frais de ventes	20 054	23 516
CHARGES DIRECTES D'EXPLOITATION	<u>29 224</u>	<u>24 726</u>
RÉSULTAT BRUT	<u>527 435</u>	<u>383 698</u>
Salaires	325 102	169 306
Charges sociales	51 054	35 122
Sous-traitant	15 000	15 000
Prestations d'assurances	-91 536	-83 508
Charges de personnel activées	-14 580	
Autres charges de personnel	8 057	732
CHARGES DE PERSONNEL	<u>293 098</u>	<u>136 652</u>
RÉSULTAT BRUT II	<u>234 337</u>	<u>247 046</u>
Charges locaux / terrains	30 447	55 787
Charges installations	11 597	53 685
Charges véhicules	17 225	11 019
Charges énergies	2 982	1 316
Charges administration	37 841	20 965
Autres charges d'exploitation	0	144
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	<u>100 091</u>	<u>142 915</u>
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (EBITDA)	<u>134 246</u>	<u>104 131</u>
Avant intérêts, impôts et amortissements		
Amortissements	386 509	316 170
AMORTISSEMENTS	<u>386 509</u>	<u>316 170</u>
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)	<u>-252 262</u>	<u>-212 039</u>
Avant intérêts et impôts		

	<u>2020-2021</u>	<u>2019-2020</u>
Frais bancaires	3 851	865
Ecart de changes	-117	1 757
Intérêts	2 700	2 700
CHARGES FINANCIÈRES	<u>6 434</u>	<u>5 322</u>
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	<u>-258 696</u>	<u>-217 360</u>
<i>Avant impôts</i>		
Produits exceptionnels	-5 244	-9 611
Prélèvement aux provisions	-254 000	-210 000
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL, UNIQUE OU HORS PÉRIODE	<u>-259 244</u>	<u>-219 611</u>
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (EBT)	<u>548</u>	<u>2 251</u>
<i>Avant impôts</i>		
Impôts communaux, cantonaux & fédéraux	270	1 756
IMPÔTS DIRECTS	<u>270</u>	<u>1 756</u>
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	<u>278</u>	<u>495</u>

BILAN AU 30 JUIN 2021 - Avant révision

(avec comparatifs au 30.06.2020)

(exprimés en francs suisses)

		<u>30.06.2021</u>	<u>30.06.2020</u>
ACTIF			
Caisses	2,1	0	574
Banques	2,2	140 519	370 381
<i>Trésorerie et actifs cotés en bourse détenu à CT</i>		<u>140 519</u>	<u>370 955</u>
Créances diverses		438 925	399 945
Charges sociales payées d'avance		0	8 568
Autre charges payées d'avance		5 441	5 465
Produits à recevoir		6 379	6 379
<i>Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services</i>		<u>450 745</u>	<u>420 357</u>
Consommables		0	3 761
<i>Stock et prestations de services non facturées</i>		<u>0</u>	<u>3 761</u>
ACTIF CIRCULANT		<u>591 264</u>	<u>795 073</u>
Prêt Télé-Dôle France	2,3	2 302 740	
Participation Télé-Dôle France	2,3	15 987	
<i>Immobilisations financières</i>		<u>2 318 727</u>	<u>0</u>
Matériel	4,1	0	0
Véhicules	4,2	0	0
Téléski	4,4	163 474	195 874
Télésiège	4,5	3 680 963	3 982 233
Objets en cours	4,6	350 589	-639 371
<i>Immobilisations corporelles meubles</i>		<u>4 195 026</u>	<u>3 538 736</u>
Immeubles	4,7	42 740	47 520
<i>Immobilisations corporelles</i>		<u>42 740</u>	<u>47 520</u>
ACTIF IMMOBILISÉ		<u>6 556 494</u>	<u>3 586 256</u>
ACTIF		<u>7 147 758</u>	<u>4 381 328</u>

BILAN AU 30 JUIN 2021 - Avant révision

(avec comparatifs au 30.06.2020)

(exprimés en francs suisses)

		30.06.2021	30.06.2020
PASSIF			
Créanciers		0	2 556
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		0	2 556
Part annuelle LDER		340 350	173 650
Autres dettes à court terme		340 350	173 650
Salaires & charges sociales a payer		37 056	32 430
Charges à payer		126 346	125 663
Passifs de régularisation		163 401	158 093
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		503 751	334 299
Dettes envers sociétés proches	2,4	135 000	135 000
Dettes à long terme portant intérêts		135 000	135 000
Avances diverses communes		57 000	57 000
C/crt Conseil régional	2,4	450 053	421 278
Dettes LDER		1 756 750	1 930 400
Autres dettes à long terme		2 263 803	2 408 678
Région de Nyon - DISREN part solidaire A		1 972 840	
Région de Nyon - FRET		100 000	
Etat de Vaud - LADE-LPR		450 000	
Etat de Vaud - Interreg		158 879	
Actionnaire & collectivités		313 857	
Subvention d'investissement		2 995 576	0
CAPITAUX ÉTRANGERS À LT		5 394 379	2 543 678
CAPITAUX ÉTRANGERS		5 898 130	2 877 977
Capital-actions		1 443 300	1 443 300
Capital-actions		1 443 300	1 443 300
Réserve AGIO		203 251	457 251
Réserve légale issue du capital		203 251	457 251
Réserve subvention		385 308	385 308
Réserve légale issue du bénéfice		385 308	385 308
Résultat reporté		-782 508	-783 003
Résultat de l'exercice		278	495
Résultat au bilan		-782 230	-782 508
CAPITAUX PROPRES		1 249 628	1 503 351
PASSIF		7 147 758	4 381 328

5. Personnel

Notre chef d'exploitation qui était en congés maladie depuis juillet 2019 a été mis au bénéfice de l'assurance invalidité. De ce fait Joël Cretin a cessé sa collaboration avec Télé-Dôle qui a duré presque 40 années d'activités. Joël Cretin est la mémoire de notre société et malgré sa maladie il continue à nous prodiguer de précieux conseils, Télé-Dôle est reconnaissant du travail qu'il a effectué pour les domaines du Massif de la Dôle et de Saint-Cergue.

Pour la gestion du site de Saint-Cergue et la maintenance lourde ainsi que la participation active aux différents investissements nous pouvons compter sur Luis da Silva qui est assisté ponctuellement par Dorian Moret.

Bien que nous n'ayons pas signé de nouvelle convention nous pouvons bénéficier de l'appui précieux de collaborateurs de la Région, Alexis Lacroix, Marco Ferrara et Nathalie Hentschel.

David Saugy est le boursier de Télé-Dôle et la direction est assurée par Patrick Freudiger

Nous remercions l'ensemble des collaborateurs qui ont contribué au bon fonctionnement de la SA en menant les activités conformément aux orientations du Conseil d'administration.

6. Propositions du Conseil d'administration

Nous avons l'honneur de vous proposer, Mesdames et Messieurs les actionnaires, en nous référant au présent rapport et aux comptes de l'exercice 2020 / 2021 :

1. D'approuver le rapport de gestion, les comptes et le bilan de l'exercice.
2. De donner décharge au Conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice 2020 / 2021.
3. De prendre acte de l'exécution du mandat des réviseurs des comptes.

Pour le Conseil d'administration



Thierry Genoud
Président

Annexe A aux comptes annuels 2020-2021

Télé-Dôle SA

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS BILAN AU 30 JUIN 2021 - Avant révision

(avec comparatifs au 30.06.2020)

(exprimés en francs suisses)

1 Principes

1,1 Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (art. 957 à 962 du Code des obligations).

1,2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan pour leur valeur d'acquisition, diminution faite des amortissements. En cas de surévaluation, une correction de valeur est comptabilisée.

2 Détail des postes du bilan

	<u>2020-2021</u>	<u>2019-2020</u>
2,1 Caisses		
Caisse principale	0	374
Caisse St-Cergue	0	200
	<u>0</u>	<u>574</u>
2,2 Banques		
Banque Cantonale Vaudoise CHF	139 281	350 976
La Poste CHF	515	186
La Poste EUR	724	78
Crédit Agricole France EUR	0	19 141
	<u>140 519</u>	<u>370 381</u>
2,3 Immobilisations financières		
Prêt Télé-Dôle France	2 302 740	0
Participation Télé-Dôle France (15'000.-€ détention 100%)	15 987	0
	<u>2 318 727</u>	<u>0</u>
2,4 Dettes envers société proche		
Région de Nyon	135 000	135 000
Région de Nyon (Compte Courant)	450 053	421 278

3 Informations complémentaires

3,1 Emplois à plein temps

A l'instar de l'exercice précédent, la société occupe moins de 10 collaborateurs.

3,2 Impact du COVID sur l'activité de la société

La COVID 19 n'a à ce jour que peu d'impact sur l'activité de la société. Ladite activité consistant à louer les installations et non à les exploiter. Le principal risque réside dans la capacité de notre locataire à s'acquitter des redevances de loyer, le Conseil d'Administration sera particulièrement attentif à la mesure d'accompagnement à mettre en place.

Annexe B Tableau des immobilisations 2020-2021

Télé-Dôle SA
St-Cergue

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
BILAN AU 30 JUIN 2021 - Avant révision
(avec comparatifs au 30.06.2020)

(exprimés en francs suisses)

Tableau des immobilisations

	Compte des immobilisations			Taux o/o	Compte des amortissements			Valeur comptable			
	Etat au début de l'exercice	Augment.	Diminution		Etat à la fin de l'exercice	Etat au début de l'exercice	Augment.	Diminution	Etat à la fin de l'exercice	Etat au début de l'exercice	Etat à la fin de l'exercice
Matériel											
- Matériel de bureau	14 258			14 258	20%	14 258	-		14 258	-	-
- Télécommunications	6 907			6 907	20%	6 907	-		6 907	-	-
- Outillage et matériel de réserve	14 581			14 581	20%	14 581	-		14 581	-	-
- Radio	32 099			32 099	20%	32 099	-		32 099	-	-
- Lecteur cartes de crédit	9 870			9 870	20%	9 870	-		9 870	-	-
- Billetterie SKIDATA	123 140			123 140	20%	123 140	-		123 140	-	-
- Webcam La Dôle	19 260			19 260	20%	19 260	-		19 260	-	-
Total	220 115	-	-	220 115		220 115	-	-	220 115	-	-
Véhicules routiers											
- Toyota Hylux 2	36 400			36 400	15%	36 400	-		36 400	-	-
Total	36 400	-	-	36 400		36 400	-	-	36 400	-	-
Chenillettes											
- Bully 2	975			975	15%	975	-		975	-	-
- Motoneige	16 900			16 900	20%	16 900	-		16 900	-	-
- Dameuse	1 325			1 325	50%	1 325	-		1 325	-	-
Total	19 200	-	-	19 200		19 200	-	-	19 200	-	-
Téléskis											
Cuvaloup I	50 000			50 000	5%	50 000	-		50 000	-	-
Cuvaloup II	133 223			133 223	5%	102 603	6 670		109 273	30 620	23 950
Cuvaloup III	136 708			136 708	5%	136 708	-		136 708	-	-
Léseneys	72 457			72 457	5%	72 457	-		72 457	-	-
Reculets-Dessous	26 620			26 620	5%	26 620	-		26 620	-	-
Tabagnoz	24 750			24 750	5%	24 750	-		24 750	-	-
Corps-de-Garde	167 125			167 125	5%	167 125	-		167 125	-	-
Cuvette	48 815			48 815	5%	48 815	-		48 815	-	-
Bois de-St-Cergue	60 300			60 300	5%	43 340	3 000		46 340	16 960	13 960
Neiges + Valdappes	454 494			454 494	5%	306 200	22 730		328 930	148 294	125 564
Total	1 174 492	-	-	1 174 492		978 618	32 400	-	1 011 018	195 874	163 474
Télesiège											
Les Dappes	9 094 853			9 094 853	3%	5 112 620	301 270		5 413 890	3 982 233	3 680 963
Total	9 094 853	-	-	9 094 853		5 112 620	301 270	-	5 413 890	3 982 233	3 680 963
Objets inachevés											
Pré études	48 059			48 059		-	48 059		48 059	-	-
Parking des Dappes	58 745		58 745	-		-	-		58 745	-	-
Bâtiment d'accueil	482 669		482 669	-		-	-		482 669	-	-
Tabagnoz	197 589	138		197 727		-	-		197 589	-	197 727
Tabagnoz - Subventions		-60 000		-60 000		-	-		-	-	-60 000
Marketing & produits combinés	19 379	21 085		40 464		-	-		19 379	40 464	-
Marketing & produits combinés - Subventions		-10 000		-10 000		-	-		-	-	-10 000
Layseneys espace débutants	325	4 027		4 352		-	-		325	4 352	-
Layseneys espace débutants - Subventions		-10 000		-10 000		-	-		-	-	-10 000
Maintenance lourde		490 045		490 045		-	-		-	490 045	-
Maintenance lourde - Subventions		-302 000		-302 000		-	-		-	-	-302 000
Financements externes	-1 446 138		-1 446 138	-		-	-		-1 446 138	-	-
Total	-687 430	133 295	-904 724	398 648	0%	-	-	-	-687 430	350 589	-
Total	9 857 630	133 295	-904 724	10 943 708	0%	6 366 953	333 670	-	6 700 623	3 490 677	4 195 026
Objets immobiliers											
- Petits bâtiments d'exploitation	36 963,00	-		36 963,00	5%	36 963	-		36 963	-	-
- Parking Tabagnoz	61 104,00	-		61 104,00	5%	61 104	-		61 104	-	-
- Container bureau	8 400,00	-		8 400,00	5%	4 410	420		4 830	3 990	3 570
- Sanitaires les Dappes	87 020,00	-		87 020,00	5%	43 490	4 360		47 850	43 530	39 170
- Yourte	-	-		-	20%	-	-		-	-	-
Total	193 487,00	-	-	193 487,00		145 967	4 780	-	150 747	47 520	42 740
Total	193 487,00	-	-	193 487,00	0%	145 967	4 780	-	150 747	47 520	42 740
Total	10 051 117	133 295	-904 724	11 137 195		5 533 702	338 450	-	6 851 370	3 538 197	4 237 766

Annexe C Maintenance lourde des équipements

Télé-Dôle SA
St-Cergue

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2020**
(avec comparatifs au 30.06.2019)

(exprimés en francs suisses)

Enveloppe Maintenance Lourde

Les travaux de maintenance lourde s'inscrivent dans une planification 2020-2021, certains travaux sont en cours leur comptabilisation apparaîtra lors de l'exercice 2021-2022, le budget prévisionnel sera atteint	Budget	Compte des amortissements			Etat à la fin de l'exercice
		Etat au début de l'exercice	Augment.	Diminution	
<u>Période 2020-2022</u>					
Investissements					
LESENEYS bâtiment et armoire électrique	77 510	-	64 651		64 651
TSD 23 maintenance lourde, SIEGES + révision pinces	303 084	-	303 338		303 338
LIAISON Tabagnoz-Leseneys	76 000	-	59 851		59 851
PLANIFICATION STRUCTURES PORTEUSES	28 000	-	23 140		23 140
Domaine de St-Cergue 3 installations	43 651	-	25 422		25 422
7 autres installations Dôle, Passerelles de sécurité, Contrôle installations Couvaloup II, Neiges, ValDappes,....	224 132	-	13 643		13 643
Total	752 377	-	490 045	-	490 045
Subventions					
Etat de Vaud - LADE	250 000	-	162 000		162 000
Région de Nyon - FRET	140 000	-	140 000		140 000
Total	390 000	-	302 000	-	302 000